



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 168/22

Objet

Nouvelle convention pour le service instruction Droit des sols et publicité

Secrétaire de séance :

Jean-Pierre CUINET

Rapporteur :

Dominique MICHAUD

Conseil Communautaire
22 décembre 2022
Tavaux - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 11
Nombre de votants : 75
Date de la convocation : 16 décembre 2022
Date de publication : 29 décembre 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet, C. Bourgeois-République, G. Bremond, A. Callegher, S. Champanhét, J.P. Chapin suppléé par J. Comte, G. Chauchefoin, C. Chautard, J.L. Croiserat, J.P. Cuinet, J.M. Daubigny, I. Delaine, C. Demortier, A. Diebolt, A. Douzenel, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P. Fichère, J.B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, N. Gomet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R. Guibelin, A. Hamdaoui, M. Hoffmann, L. P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.P. Lefèvre, J.L. Legrand, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, J.M. Rebillard, F. Rigaud, C. Riotte, J.C. Robert, J.Y. Roy, T. Ryat, E. Saget, P. Sancey suppléé par C. Bolis, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin, P. Viverge.

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à P. Antoine, B. Chevaux à J.Y. Roy, F. David à J.L. Legrand, D. Germond à J.B. Gagnoux, I. Girod à I. Mangin, M. Henry à J.C. Robert, P. Jaboviste à S. Marchand, L. Jarrot-Mermet à N. Gomet, M. Mbitel à C. Nonnotte-Bouton, M. Mirat à J. Gruet, P. Roche à J. Péchinot.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

J.L. Bonin, S. Calinon, G. Ginet, N. Herrmann, O. Lacroix, J. Lepetz, C. Mathez, A. Mathiot, P. Verne.

Par délibération du Conseil Communautaire du 5 février 2015, il a été créé un service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols.

Des évolutions récentes ont transformé le fonctionnement entre la Communauté d'agglomération du Grand Dole et les communes. A noter, entre autre, la dématérialisation des autorisations d'urbanisme développée dès 2019 et pour laquelle l'essentiel des outils est en place. Les dossiers d'autorisation d'urbanisme peuvent être déposés en ligne depuis le 1^{er} janvier 2022 sur le *Guichet unique* mis à disposition par la Communauté d'agglomération du Grand Dole ; l'instruction est elle-aussi dématérialisée.

Un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) a été approuvé en Conseil Communautaire le 24 novembre 2022. A compter de son entrée en vigueur, en janvier 2023, les installations ou modifications de dispositifs de publicité ou d'enseigne sont soumises à dossier préalable. La commune d'implantation du support est l'autorité compétente pour délivrer les autorisations afférentes.

Afin d'adapter les conditions de mise à disposition et d'utilisation du service commun d'instruction et de l'étendre aux dossiers relevant de la compétence de la publicité extérieure, il est nécessaire de modifier les conventions existantes avec les communes adhérentes. Un nouveau modèle de convention est proposé, en remplacement des conventions initiales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention pour l'usage du service commun d'instruction Droit des sols et Publicité extérieure,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de renouvellement d'accès au service avec les communes,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toute pièce se rattachant à la présente délibération.

Fait à Tavaux,
Le 22 décembre 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Communes membres de la CAGD
- Préfecture du Jura
- Sous-Préfecture de Dole
- Direction Départementale des Territoires du Jura

